

Etablissement de résidence en Suisse

15 mars 2022, Hôtel Métropole, Genève

9.00-9.50 Quelle procédure suivre pour transférer sa résidence en Suisse depuis l'étranger ? Cas de la France

Les critères de la résidence et du domicile fiscal

Dans quels cas les résidents fiscaux suisses imposés à la dépense peuvent-ils être considérés comme des résidents fiscaux français ?

La conservation d'actifs français est-elle compatible avec un transfert de résidence en SUISSE ?

Hypothèses dans lesquelles la résidence fiscale suisse peut être remise en cause

Comment sécuriser en amont la prise de résidence en SUISSE ?

Quels sont les risques encourus en cas de domiciliation fictive en SUISSE ?

Benjamin Lafaye, Avocat à la Cour, Associé, Fiducial, Lyon (confirmé)

9.50-10.40 Dans quel cas une activité est-elle considérée comme étant rémunératrice et sujette à la remise en cause du régime d'imposition à la source ?

Retour sur la portée de l'avis de Droit du 15 avril 2019 portant sur la possibilité ou non pour un forfaitaire d'être administrateur d'une société suisse

Que prévoit la Loi concernant l'exercice d'activités rémunérées ?

« Absence d'activité lucrative en Suisse » : comment faut-il l'entendre ?

« Nouveaux forfaitaires » et « anciens forfaitaires » : dans quelles conditions l'exercice de certaines activités peut être autorisé par les cantons

Administration de sociétés à titre gratuit : dans quels cas peut-elle remettre en cause le régime d'imposition à la source ?

Philippe Kenel, Avocat Associé, Python Avocats, Lausanne (confirmé)

10.40-11.00 Pause-café

11.00-11.50 Quel régime fiscal suggérer à un citoyen étranger souhaitant établir sa résidence en Suisse ?

Quel schéma d'imposition devrait être choisi par les clients étrangers établissant leur résidence fiscale en Suisse ?

Comparaison des systèmes d'imposition des cantons en fonction des situations des clients étrangers souhaitant établir leur résidence fiscale en Suisse

Dans quels cas une imposition à la dépense est-elle à privilégier ?

Dans quels cas l'inscription à un système d'imposition normal est-il à privilégier ?

Illustration pratique

Fouad Sayegh, Avocat Associé, Walder Wyss Ltd, Genève (confirmé)

11.50-12.10 Questions/réponses et discussion

12.10 Fin de la conférence